



N°8 : HOCKE, Guillaume, Louis, Hyppolite

né le 03/04/1903 à Moresnet-Prusse

fusillé le 28/12/1941 à la citadelle de Liège

Fils de Pierre, Joseph, Hyppolite et de WURLACH, Fredericke, Emilie.

Célibataire.

Avant d'être arrêté et fusillé, il était maréchal des logis de gendarmerie à Seraing. Dès le 1^{er} janvier 1941, il s'engage au groupement de résistance A.L. (Armée de Libération). Après le sabotage d'un mât à haute tension à Ivoz-Ramet, il a été arrêté quelques jours après par les Allemands et incarcéré à la Citadelle. Il a été fusillé le 28/12/1941.

Dans son livre « Comment La Calamine se souvient » par BIVERT, Pierre, on trouve le récit complet sur Guillaume HOCKE, voir ci-joint copie des pages 46 et 47 (8/a), 48 et 49 (8/b), 50 et 51 (8/c).

Après avoir été fusillé, il avait été enterré au cimetière de Stembert et sa dépouille fut ramenée à La Calamine le 25/08/1945. De grandioses obsèques ont été célébrées et son corps repose à côté de la tombe de son père (n°7) sur la pelouse d'honneur.

Ces obsèques ont été annoncées dans le Grenz-Echo du 23/08/1945, page 1 n°57-15^{ème} année. Voir annexe 8/d.

Le 30/0/1945, l'article dans le Grenz-Echo n°60- année 15, relate la cérémonie de l'enterrement du maréchal des logis de gendarmerie Guy HOCKE, voir annexe 8/e.

Ci-joint : 1) annexes 8/a, 8/b, 8/c : pages 46, 47, 48, 49, 50 et 51 du livre précité

2) annexes 8/d et 8/e : copies des articles du Grenz-Echo

7. Le monument Guillaume Hocké

La rue Guillaume Hocké, à La Calamine, part de la rue F. Scherrer, coupe la rue de la Poste pour se terminer au cimetière. Elle fait partie du quartier Heygraben.

A l'angle nord-est du carrefour, en face du Seniorentreff, a été érigé, en 1982, un monument rappelant le souvenir de cet enfant calainois qu'est Guillaume Hocké. C'est une initiative de la F.N.C soutenue par l'Administration Communale. La rue évoque la mémoire du fusillé, le monument la concrétise. Il a été inauguré lors des cérémonies annuelles du 11 novembre 1982. A cette occasion Monsieur Nicolas Dessart, Administrateur de la F.N.C. prononça le discours de circonstances.

A 18 ans, le 17 août 1921, Guillaume s'engage au 6ème Régiment d'Artillerie. Comme volontaire de carrière, il accomplit un terme de deux années de service actif. Il

est placé en congé illimité le 17 août 1923. Rendu à la vie civile, il exerce la profession d'ouvrier d'usine, probablement à «L. Vieille Montagne», puis celle de manoeuvre de station à la Société Nationale des Chemins de fer Belges. (Réf.: état civil)

Le 24 février 1926, il entre à la Gendarmerie Belge. Il y fera son instruction à l'École, avenue de la Couronne à Bruxelles. De l'École il passe à la Légion Mobile, puis aux brigades territoriales d'Arion, Aubange, Bullange, Eisenborn. Le 10 mai 1940, nous le trouvons à la brigade frontière d'Eynatten.

Lors de son service militaire à l'artillerie il avait acquis le grade de brigadier, puis de maréchal des logis. Lors de son admission à la gendarmerie, il l'est en tant que brigadier à pied. Il est nommé maréchal des

logis de 2ème classe à pied ³⁹ le 30 juin 1927, et maréchal des logis de 1ère classe à pied le 30 juin 1935.

Notons que lors de son incorporation, tant à l'armée qu'à la gendarmerie, il a déclaré parler, lire et écrire les langues française et allemande. Guillaume n'a pas attendu la guerre 1940-1945 pour prouver son altruisme. Le 30 mai 1933 il est cité à l'ordre du Corps n 92 bis de la Gendarmerie pour :

« A fait preuve d'un grand sang froid et d'un parfait dévouement lors d'un incendie forestier, en se mettant résolument à la tête d'une équipe de soldats pour conduire les travaux destinés à empêcher le feu de s'étendre à des centaines d'hectares de bois domaniaux. »

Retrouvons Guillaume à la brigade de gendarmerie d'Eynatten. Le 9 mai 1940, il est de service de nuit au poste-frontière de Lichtenbusch (aujourd'hui Petit Lichtenbusch). Peu après minuit, il constate une remue-ménage inhabituel le long de la frontière, du côté allemand. ⁴⁰ Cette animation lui paraît insolite. Il prévient son commandant de brigade, lequel communique les renseignements à l'Etat-Major militaire de la Province.

Vers 4 heures, le commandant de brigade le rappelle avec son équipe. Nos gendarmes essaient de rejoindre le siège de la brigade. Ils sont surpris par le tir des mitrailleuses allemandes et sont faits prisonniers. Ils sont emmenés au Stralag XIB (camp de prisonniers de guerre) de Falling-bosel. Guillaume sera libéré le 10 octobre 1940. Nous avons déjà rencontré cette date.

Renté au pays, il reprend du service à la gendarmerie, le 21 octobre 1940, à la brigade de Liège. Le 6 novembre, il passe à la brigade de Seraing. Dès le 1er janvier 1941, il s'engage au groupement de résistance A.L. (Armée de la Libération). Il veut servir sa patrie et combattre l'occupant.

Saboter la machine de guerre nazie sera son plus grand souci.

Le 12 juillet 1941, un mât à haute tension est saboté et détruit à Ivoz-Ramet. Le 16 juillet, Guillaume est arrêté avec le notaire Arthur Coème et le gendarme Bresseur. Un «mouton» était parvenu à infiltrer leur groupe. Un des membres du groupe s'est laissé abuser, ce qui a entraîné ces arrestations. Le cas de Bresseur a été traité séparément de celui de Coème et Hocké.

Le notaire Coème et Guillaume sont condamnés à mort, le 28 août 1941. La condamnation n'est pas exécutée, mais commuée en déportation vers un camp de concentration, une façon surprenante de «gracier». Cette décision n'est pas exécutée non plus. Les condamnés restent détenus, mais en qualité d'otages. Le général allemand Keim, commandant la place de Liège, avait affirmé que les condamnations ne seraient pas exécutées.

Après la libération du pays, Mademoiselle la Comtesse Jeanne de Borchrave a montré la lettre du général à Monsieur l'abbé Voncken, aumônier de la prison Saint Léonard de Liège. La lettre signalait que les détenus ne seraient pas exécutés.

L'aumônier a assisté cinquante-deux fusillés de la citadelle de Liège, soit ceux des 14 exécutions ayant eu lieu entre le 21 mai 41 et le 29 janvier 44. (Réf. 15)

De nouveaux sabotages sont perpétrés dans la région liégeoise et sérésienne. Cela exacerbe l'occupant. Le 25 novembre, le journal «La Légia» («La Meuse», saisie par l'occupant et rebaptisée) publiait la liste des condamnés, détenus comme otages. Le même journal, vers la mi-décembre, prévenait la population que les otages seraient fusillés le 28, si le 27 décembre, les auteurs du sabotage de la région de Wandre n'étaient pas livrés aux autorités allemandes. Ils ne le furent pas.



Le 27 au soir, Arthur Coème et Guillaume Hocké sont avisés du sort qui les attend.

Monsieur l'abbé Voncken raconte, comme suit, son premier contact avec Guillaume: (Réf. 15)

«Je n'oublierai jamais l'accueil chaleureux qu'il m'a fait, qu'il a fait au prêtre qu'il avait demandé. Il m'a pris les mains, les serre et soudain les serre plus fort. Le regard du gendarme, qui voit tout, a remarqué les rubans à la boutonnière de ma soutane. J'avais demandé un prêtre belge, dit-il, vous êtes celui-là, je suis exaucé, je suis content. Guillaume écrit à sa maman, sa soeur, son frère, son beau-frère, sa belle-soeur et à sa fiancée.»

Il disait:

«Vous ne pouvez croire, mes bien-aimés, avec quel calme je vis ces dernières heures. Je ne tremble pas, je n'ai pas peur, j'affronte la mort avec calme.»

L'aumônier décrit Guillaume comme suit:

«C'est un bel homme de 38 ans, grand de taille, grand de coeur, d'une noble et fière prestance et particulièrement, revêtu de l'uniforme de gendarme. Il porte sur la figure une expression de volonté et d'énergie que tempère la douceur de ses yeux et l'affabilité de son sourire. J'aimais bien mon métier, je l'exerçais avec justice et bonté, dit Guillaume. Il parle de son pays natal. Sa langue maternelle est l'allemand mais au cours du procès il déclare ne pas vouloir s'en servir (eu égard à ses coaccusés)».

Dans une de ses dernières lettres il parle de sa maman. En la recommandant à son frère et à sa soeur il dit: «Il n'y a qu'une seule maman». En parlant de son père il dit: «Il m'a appris l'honnêteté et la droiture, il m'a appris à suivre la ligne droite sans jamais dévier». En parlant de Dieu il dit: «J'ai toujours aimé et respecté mes chefs et je respecte le Chef-Dieu». En parlant de la

Sainte Vierge il dit: «C'est une maman quelle douceur d'avoir, entre Dieu et nous la Sainte Vierge et de retrouver une maman au ciel».

La récitation du chapelet fut une de ses principales occupations de détenu. A la Consecration de leur dernière messe sur terre, le notaire Coème et le gendarme Hocké ont offert leur corps et leur sang, par le seul cri «Mon Seigneur et mon Dieu».

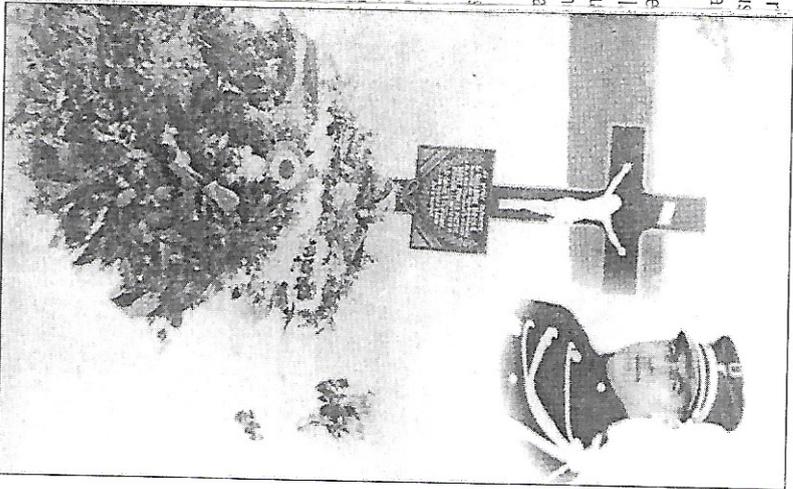
Après la messe, l'action de grâce est continuée en cellule.

Le déjeuner est pris de bon appétit et est commun. Guillaume a eu la visite de sa maman l'avant-veille de son exécution. Il ignorait qu'elle était si proche. Mama avait fait et apporté un bon gâteau. Il se l'ultime repas de nos deux vaillants, il se dégoûté, arrosé d'un bon verre de vin de la «réserve» du notaire. La conversation va bon train et n'est nullement triste. A un moment donné Guillaume dit: «Ce soir eux qui me tuent, c'est moi, moi qui meurs.»

Pour se rendre vers le poteau d'exécution, Guillaume enfile sa vareuse de gendarme tout en disant: «J'en suis fier, je lui fait honneur et je lui ferai honneur jusqu'à la bout» et, se tournant vers ses geôliers, il dit: «Messieurs je suis prêt».

En marchant vers l'enclos des exécutions, l'aumônier récite avec Guillaume une dizaine et demi des mystères glorieux du chapelet. Près du poteau d'exécution l'auditeur militaire allemand lit l'acte d'exécution. Guillaume écoute froidement.

Le peloton d'exécution est au garde-vous. Guillaume se dirige vers le poteau. L'aumônier l'accompagne. On n'attache pas le condamné, mais on lui pose un bandeau sur les yeux. Il penche la tête vers l'aumônier qui l'embrasse longuement, tout en lui donnant une dernière absolution. En réchant le Pater, l'aumônier s'éloigne. Au moment où Guillaume dit que Ta volonté soit faite... la salve du peloton



ton d'exécution claquer... Guillaume tombe... L'aumônier administre l'extrême-onction (aujourd'hui l'onction des malades) que ce prêtre appelle «le sacre des princes du ciel». Il assiste à l'ensevelissement du martyr et lui ferme les yeux. Le corps est remis au frère de Guillaume.

Les gendarmes de Verviers célèbrent le plus solennellement possible les funérailles de Guillaume à Stembert, et l'inhumation au cimetière local. *

La croix tombale porte l'épithaphe suivante: «**Il a fait son devoir, sans regarder si le devoir était le sacrifice**».

D'autres obsèques eurent lieu à la Trogne (Seraingi), à Saint Gilles (Liège). A Marcinelle, où réside la maman avec la famille de la soeur de Guillaume, l'abbé Wattreloos

veut célébrer une messe quelques jours après l'exécution. L'autorité occupante qui en a eu vent l'interdit mais un mois plus tard, le 7 février 42, elle est dite, à l'insu des Allemands, en présence de la famille, de nombreux gendarmes, d'anciens combattants et de résistants qui passent inaperçus dans l'assistance civile. Une autre messe a été célébrée à Beyne-Heusay (Liège) où l'abbé Joseph Wenders, ancien vicaire de La Calamine, était curé et avait comme vicaire, l'abbé Jacques Prison, un enfant de La Calamine.

Le 25 août 1945, de nombreuses obsèques ont lieu à La Calamine. Voyons comment le «Grenz Echo» du 30 août 45 en rend compte:

«Les funérailles d'un héros»⁴²

«Lors de l'enterrement du Maréchal des Logis de Gendarmerie Guillaume Hocké, les voitures et une partie du cortège funèbre qui amenait la dépouille mortelle de Stembert, furent accueillis à la limite de la commune de La Calamine par le bourgmestre, accompagné du clergé, d'une délégation de la gendarmerie, de délégations des sociétés patriotiques et de toutes les autres sociétés locales.»

«Monsieur le Bourgmestre Pierre Kofferschläger prononça un discours poignant et remercia la commune de Stembert d'avoir accepté en sa terre la dépouille du héros. Le Président de la F.N.C. stembertoise répondit en termes chaleureux et pathétiques.»

«Le cercueil, recouvert du drapeau national, fut porté à travers la localité jusqu'à la chapelle ardente érigée à l'école communale. Des membres de la F.N.C. de Stembert et de La Calamine assumèrent ce portage.»

«Le cercueil resta exposé le samedi et le dimanche, une garde d'honneur veillait, et la foule émue et silencieuse défilait en un dernier hommage. Le dimanche, les funérailles eurent lieu en grandes pompes. Des

petites filles, vêtues de blanc, portaient des torches crépées de noir. Une délégation, en grand uniforme, de la gendarmerie d'Europe et du IV^{ème} Groupe Mobile de Liège, sous le commandement du Lieutenant Lucien Schindfessel, et un détachement du 46^{ème} Bataillon de Fusiliers formaient l'escorte militaire. Monsieur le bourgmestre Kofferschläger fit l'éloge funèbre. A lui se joignirent Messieurs Warnotte et Gekens du « Comité du Souvenir ».

« Une grande foule recueillie accompagnait le cercueil à l'église. Monsieur le curé Scherrer prononça l'honorable. Le baryton du théâtre de la Monnaie, Monsieur A. Brulé interpréta les solos de la messe. Ce chantre accomplissait son service militaire au 46^{ème} Bataillon de Fusiliers parrainé par La Calamine. Au cimetière, le drapeau national est en berne. Le Lieutenant de Gendarmerie Albert Braun, commandant le district de gendarmerie d'Eupen, le commissaire Garrey, ancien co-détenu du défunt, et Monsieur l'aumônier Voncken, rendent un dernier hommage à notre héros ». Ici nous abandonnons, du moins dans sa citation in extenso, le reportage du « Grenz Echo ».

D'innombrables couronnes, gerbes et autres bouquets de fleurs garnissaient la tombe. Les anciens détenus de la citadelle de Liège déposèrent une plaque commémorative.

Guillaume est inhumé à la pelouse d'honneur du cimetière de La Calamine, à côté de son père.

De nombreuses distinctions honorifiques lui furent décernées, à savoir :

- A la date du 16-07-41, Hocké Guillaume est nommé Adjudant A.R.A. (Agents de Renseignements Alliés) à titre posthume et est cité à l'ordre du jour par le Chef du réseau S.R.A. (Service, Renseignements, Action) « Antoine ».

- Le Maréchal britannique, Sir Montgomery, lui a délivré un certificat pour services rendus à l'Armée Anglaise.

- La Belgique lui a décerné les distinctions honorifiques suivantes :

- Médaille commémorative de la guerre 1940-1945,

- Croix de Prisonnier Politique,

- Croix de guerre 1940-1945 avec palmes,

- Chevalier de l'ordre de Léopold II avec palmes, accompagnée de la citation suivante :

Patriote d'un dévouement complet, fournit d'excellents renseignements et exécuta des actes de sabotage importants. Son esprit d'initiative lui valut l'admiration et l'estime de ses chefs. Il fut courageux devant ses juges allemands et mourut en héros.

En outre, il reçut la médaille de la ville de Seraing et la médaille de la Libération de la ville de Liège. La qualité de Résistant Armé lui sera reconnue, à titre posthume, le 06 avril 1949, par l'Office de la Résistance du Ministère de la Défense Nationale.

Le Commandant de l'Ecole de Gendarmerie, par son Ordre Journalier n 3 du 2 février 1956, communique la Note du Corps n 244/11/112 du 23 janvier 1956, par laquelle le Commandant de la Gendarmerie Nationale décide que la 1^{ère} session 1956 du cours de Candidats Gradés d'Elite sera dénommée « Promotion Maréchal des Logis Hocké »

Le 28 décembre 1952, le Chanoine Mathieu Voncken, pour le onzième anniversaire de la mort de Guillaume, a rédigé un long poème qu'il a intitulé : « Les gendarmes Hocké ». Il y retrace, en vers, le cheminement patriotique du père et du fils.⁴³

Les gendarmes Hocké⁴⁴

Un grand linceul neigeux couvre le cimetière, Où, parmi les soldats, tombés à la frontière, Les gendarmes Hocké, unis dans leur tombeau, Dorment à Moresnet, à l'ombre du drapeau. Il flotte librement en libre territoire,

Et s'en va au vent ses plis et chante leur histoire, Ils l'ont sauvé, drapeau ! Laisse-nous dans tes plis, Reline les hauts faits par tous deux accomplis.

Pierre Hocké, le père, était l'ancien gendarme, Qu'on surnommait « Le Belge » et qui donna l'alarme, Afin que « Ceux de l'Est » fussent prêts aux combats. Au jour de leur départ, ses bien-aimés soldats, Ont défilé devant « leur chef », qui les regarde, Et devant le drapeau dont il aura la garde.

C'est la guerre ! Au mois d'août, le père est convoqué Chez le chef allemand : « C'est vous, Pierre Hocké ? » « Oui » « Vous, le président des anciens militaires Belges, vous emmenez de jeunes volontaires Pour la Belgique ? » « Oui » « Votre société Possède un drapeau ? » « Oui » « C'est la propriété De l'armée occupante. Il faut nous le remettre ! » Pierre Hocké se tait. « Vous allez le promettre ! » Il se tait. Son regard reste fixe et perçant

Devant le revolver qui brille menaçant. « Répondez, je le veux ! » « Brûlez-moi la cervelle, Mais vous n'aurez jamais mon drapeau. » « Sentinelle, Défilez-le. Parlez, j'attends votre étendard ! »

Un sourire vainqueur éclaire le regard Du courageux gendarme et son visage blême. Il rentre à la maison, tire le clair emblème De sa sombre cachette. Après un long baiser, Il le tend à ses fils, qui le voient abaisser la hampe et le drapeau, dont l'étoffe folâtre Au souffle chaud du feu, puis s'enflamme dans l'âtre.

La flamme fut l'éclair, le tonnerre aux bruits sourds, Ce fut l'irruption des soldats aux pas lourds, Qui, la figure rouge et par l'échec durcie, Ne peuvent emporter que la hampe noircie.

A la fin de la guerre et des hostilités, Moresnet vit surgir plus de rivalités, Entre les habitants, ruminant leur défaite, Et les autres, hissant leur drapeau jusqu'à la façade

De leurs vieilles maisons et de leurs murs fleuris. Au sein de la famille, où la lutte est austère, Guillaume s'est forgé son viril caractère,

La devise qu'un père a pu lui confier : « Suivre la ligne droite et n'en point dévier »

Il s'en est monté digne en toute circonstance, Au combat, dans le bagne et dans la résistance. La guerre recommence et déjà nos soldats, Au matin du dix mai livrent de durs combats, Devant les chars d'assaut, non loin du cimetière, Un gendarme est tombé sur la route frontrière.

Il est fait prisonnier. C'est Guillaume Hocké. Mais les sept mois de bagne ont, chez lui, provoqué Une ardeur plus farouche à servir la justice. Sans voir si ce chemin conduit au sacrifice.

Quand l'ennemi l'arrête et le condamne à mort, Le fier pilote voit qu'il approche du port. Bien qu'à la Citadelle, il reste leur otage, Qui doit les prémunir contre tout sabotage.

Trois officiers pourtant l'ont un jour convoqué. Le chef dit : « C'est vous le gendarme Hocké ? » « Oui » « Ce métier vous plaît ? » « Oui » « Depuis votre enfance,

Vous parlez l'allemand ? » « Oui » « Courez votre chance ; Voulez-vous servir dans notre Gestapo ? »

Il se tait. Dans ses yeux, la flamme du drapeau Brille comme un éclair. « Ce qu'un otage envie, La liberté, l'argent, vous l'aurez et la vie. »

Il se tait. « Répondez ! » « J'ai une encore mieux mourir ! » « Sortez ! ». Il part. Sa chance, il vient de la courir ! Au fort de la tempête, il n'a pas fait naufrage.

L'un de ceux dont il vient de saboter l'ouvrage Se rit de sa tenue. Il riposte, air moqueur ! « J'en suis fier ! Je lui fis et lui ferai honneur ! »

Après dix jours d'attente, après un sabotage Les Allemands pourront sévir contre l'otage. Pour que l'acte vengeur semble moins hasardeux Au lieu d'une victime, ils en choisissent deux.

Au courageux gendarme, ardent et volontaire Ils adjoignent le bon et valeureux notaire. Ils sont calmes et gais, la joie est en ce lieu, « Ils se sentent très forts de la force de Dieu ».

A la messe du matin, qu'ils ont tous deux servie, Sans appel, sans réserve, ils ont offert leur vie. Ils affrontent la mort, se donnent tout entiers, « C'est volontairement qu'on s'offre et volontiers ».

Guillaume dit encore : « Ce sont eux qui me tuent, Mais c'est moi, moi qui meurs ! ». De tels mots accablent

L'air don si personnel. Avant l'ultime assaut, Ces soldats s'embrassant se sont dit « A tantôt ! » C'est l'heure ! Au « garde à vous » Guillaume d'un grand geste

Entile lentement et boutonne sa veste. Et la montnant, il dit sans trouble et sans regret : « Je lui fis, je lui vais faire honneur, je suis prêt ! »

Il marche d'un pas ferme, arrête son escorte Au moment de passer devant la lourde porte Du notaire et lui crie : « Ami Coëme, au revoir ! »

La réponse au ton clair prouve qu'on peut avoir De la joie en s'offrant à Dieu pour la Patrie. L'oeil fier et souriant, Guillaume avance et prie.

« J'ai toujours respecté mes chefs et le chef Dieu » Déclare ce croyant. Son sacrifice eut lieu Lorsque devant l'autel, il a conclu le pacte, Il va l'exécuter, il va signer « son » acte.

Il s'adosse au poteau, soulève les sourcils



En pieuse Mémoire
de **GUILAUME HOCKÉ**
Marschall des Logis de gendarmes
Né à Sain-Marc-sur-Lois le 3-4-1893
MORT POUR LA PATRIE
Citadelle (Liège) le 25-11-14
Se danoir, il l'a pratiqué
Sans regarder si le danoir
est le sacrifice

Die Beisetzung eines Helden.

Kelmis. — Bei der Beerdigung des Gendarmeriewachtmeysters Guy Hocké, über dessen Erschießung auf der Zitadelle von Lüttich wir bereits berichteten, wurden die Autos, die von Stembert den Toten und einen Teil des Leichengefolges von Stembert brachten, an der Gemeindegrenze durch den Bürgermeister, die Geistlichkeit, Abordnungen der Gendarmerie und der örtlichen patriotischen Gesellschaften und Vereine empfangen. Herr Bürgermeister Kofferschläger hielt eine ergreifende Ansprache und dankte der Gemeinde Stembert, in deren Boden bisher der Tote ruhte. Ihm antwortete der Präsident der FNC von Stembert. Der mit der Nationalfahne bedeckte Sarg wurde abwechselnd durch die Mitglieder der Kriegsteilnehmerverbände von Stembert und Kelmis durch die Straßen bis zur Trauerkapelle im Schulhause getragen, wo er bis zum Sonntag unter einer Ehrenwache des patriotischen Blocks aufgebahrt blieb.

Am Sonntag fand unter großen Feierlichkeiten die Beisetzung statt.

Weißgekleidete Mädchen trugen Fackeln. Die Eupener Gendarmerie in Paradeuniform unter dem Kommando des Leutnants Schindfessel präsentierte, ebenso eine Abordnung des 46. Füsillierbataillons. Der Präsident der Einheitsfront, Herr Warnotte, legte einen Kranz vor dem Toten nieder. Bürgermeister Kofferschläger hielt darauf eine Trauerrede. Ihm schloß sich Herr Warnotte und der Präsident des „Erinnerungs-Komitees“, Gerkens, an.

In der Kirche, wohin der Sarg, dem eine unabsehbare Menge folgte, verbracht wurde, hielt Pfarrer Scherrer die Leichenrede. Den Solo-Gesang verdankte man dem Bariton der „Monnaie“, Herrn A. Brulé, der bei den 46ern dient.

Auf dem Friedhof war die Landesfahne gehißt. Leutnant Braun, Polizeikommissar Garray, ein Mitgefangener des Toten, und ein Geistliche der Zitadelle, Voncken, hielten an dem reich mit Blumen geschmückten Grabe eine Ansprache. Zur Erinnerung wurde eine von den ehemaligen Gefangenen der Zitadelle gestifteten Tafel angebracht.

Die Beisetzung eines Helden.

Kelmis. — Bei der Beerdigung des Gendarmeriewachtmeysters Guy Hocké über dessen Erschießung auf der Zitadelle von Lüttich wir bereits berichteten, wurden die Autos, die von Stembert den Toten und einen Teil des Leichengefolges von Stembert brachten, an der Gemeindegrenze durch den Bürgermeister, die Geistlichkeit, Abordnungen der Gendarmerie und der örtlichen patriotischen Gesellschaften und Vereine empfangen. Herr Bürgermeister Kofferschläger hielt eine ergreifende Ansprache und dankte der Gemeinde Stembert, in deren Boden bisher der Tote ruhte. Ihm antwortete der Präsident der FNC von Stembert. Der mit der Nationalfahne bedeckte Sarg wurde abwechselnd durch die Mitglieder der Kriegsteilnehmerverbände von Stembert und Kelmis durch die Straßen bis zur Trauerkapelle im Schulhause getragen, wo er bis zum Sonntag unter einer Ehrenwache des patriotischen Blocks aufgebahrt blieb.

Am Sonntag fand unter großen Feierlichkeiten die Beisetzung statt.

Weißgekleidete Mädchen trugen Fackeln. Die Eupener Gendarmerie in Paradeuniform unter dem Kommando des Leutnants Schindfessel präsentierte, ebenso eine Abordnung des 46. Füsillierbataillons. Der Präsident der Einheitsfront, Herr Warnotte, legte einen Kranz vor dem Toten nieder. Bürgermeister Kofferschläger hielt darauf eine Trauerrede. Ihm schloß sich Herr Warnotte und der Präsident des „Erinnerungs-Komitees“, Gerkens, an.

In der Kirche, wohin der Sarg, dem eine unabsehbare Menge folgte, verbracht wurde, hielt Pfarrer Scherrer die Leichenrede. Den Solo-Gesang verdankte man dem Bariton der „Monnaie“, Herrn A. Brulé, der bei den 46ern dient.

Auf dem Friedhof war die Landesfahne gehißt. Leutnant Braun, Polizeikommissar Garray, ein Mitgefangener des Toten, und ein Geistliche der Zitadelle, Voncken, hielten an dem reich mit Blumen geschmückten Grabe eine Ansprache. Zur Erinnerung wurde eine von den ehemaligen Gefangenen der Zitadelle gestifteten Tafel angebracht.